

VSP
Municipalité

Village St-Pierre

Bulletin municipal

Mars 2016

INTRODUCTION DE LA
COLLECTE DES MATIÈRES
ORGANIQUES DISTRIBUTION
DES BACS BRUNS



COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Le Gouvernement du Québec a pour objectif d'interdire l'enfouissement des matières organiques d'ici 2020. Afin d'y répondre et d'améliorer la performance régionale en gestion des matières résiduelles, les résidus de table et les résidus verts seront collectés sur tout le territoire dès avril 2016.

Ainsi, 39 collectes seront offertes annuellement aux citoyens de la MRC, soit une collecte par semaine d'avril à novembre et une collecte par mois de décembre à mars.



La municipalité de Village Saint-Pierre distribuera gratuitement les bacs bruns nécessaires à cette collecte dans la semaine du 7 mars 2016.



**DISTRIBUTION DES BACS BRUNS
SUR TOUT LE TERRITOIRE DE
LA MRC DE JOLIETTE
(sauf Notre-Dame-des-Prairies)**

Pour davantage de
renseignements :
450-759-2237 poste 29

CALENDRIER DES COLLECTES

Collectes des matières résiduelles

MRC Joliette
St-Pierre



EBI Environnement Inc.
61, rue Montcalm
Béthuneville (Québec) J0A 1A0
T 800 486-0225 | www.ebiqc.com

2016

janvier 2016						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

juillet 2016						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

février 2016						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29					

août 2016						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

mars 2016						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

septembre 2016						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

avril 2016						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

octobre 2016						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

mai 2016						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

novembre 2016						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

juin 2016						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

décembre 2016						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Légende

- collecte matières ultimes
- collecte matières recyclables
- collectes matières organiques
- collecte gazon-feuilles
- collecte des encombrants
- collecte de sapins
- collecte des RDD

LE SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

En rafale...

- La réglementation concernant les fausses alarmes a été révisée en début d'année. Lors de la troisième fausse alarme, vous êtes maintenant passibles d'une amende. Afin de diminuer les fausses alarmes, veuillez garder votre système en bon état et apprenez son bon fonctionnement.
- Si vos systèmes d'alarme anti-intrusion et incendie n'ont pas été entretenus depuis plus d'un an, profitez du ménage du printemps pour les faire vérifier par un technicien qualifié.
- Pensez à changer vos avertisseurs de fumée s'ils ont plus de 10 ans. Même s'il n'y a pas d'année de fabrication sur le boîtier, il est préférable de les changer. Souvent, la couleur défraîchie d'un avertisseur est un bon indice que sa durée de vie utile est atteinte.
- Les feux à ciel ouvert sont interdits dans les zones résidentielles de Saint-Charles-Borromée. En zone agricole, les feux à ciel ouvert sont toujours permis avec l'autorisation du Service de la prévention des incendies.
- Les feux d'agrément dans un foyer sont autorisés en milieu résidentiel, mais la fumée ne doit pas nuire au voisinage.
- Il est interdit de faire brûler des feuilles, du gazon et de l'herbage. Ces matières sont compostables.
- À la fin de la saison froide, planifiez l'entretien de vos systèmes de chauffage.



Aucune firme n'a été mandatée afin de vendre ou de procéder à l'entretien d'extincteurs portatifs dans les résidences et commerces. Soyez vigilants. En cas de doute, vous pouvez contacter le Service de la prévention des incendies au 450 759-4415.

PROGRAMME PAIR - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE ÉMILIE-GAMELIN



Le Programme Pair est un programme de prévention et de sécurité à domicile. GRATUIT Il s'agit d'un système automatisé d'appels qui est installé au poste de police de la SQ de la MRC de Joliette et qui rejoint quotidiennement par téléphone la personne inscrite, à l'heure choisie par celle-ci, pour s'assurer que tout va bien. Après quelques tentatives, si l'abonné ne répond pas à son appel Pair, une alerte est aussitôt lancée. Alertés, les responsables du système peuvent alors intervenir rapidement et

adéquatement à la situation.

Ce programme s'adresse à toute personne qui : vit seule, est en perte d'autonomie, est en convalescence, a un handicap majeur ou qui demeure avec une personne ayant un handicap. Il est possible, si vous devez quitter votre domicile, d'avertir facilement le programme de votre absence. Le service est flexible et ne vous obligera pas à rester tout le temps à domicile. Ainsi, appeler une personne âgée tous les jours, chez elle, peut être un moyen de lui procurer un sentiment de sécurité. Le programme, c'est la sûreté de savoir que nous aurons du secours advenant que nous soyons dans une situation de danger.

**Une présence rassurante pour demeurer chez soi en toute quiétude!
Inscription ou information : 450 756-2005**